



**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE PUBLIQUE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL
SUR L'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE**

**PAR
LA CORPORATION SPORTS-QUÉBEC**



23 OCTOBRE 2007

**MONTRÉAL
EN FORME ET ACTIVE!**

PRÉAMBULE

Corporation privée sans but lucratif localisée à Montréal, Sports-Québec regroupe et représente 64 fédérations sportives provinciales et 17 Unités régionales de loisir et de sport qui, par leur structure bénévole et permanente, contribuent au développement du sport et au soutien de l'élite.

Sports-Québec tire son mandat de représentation du cadre d'intervention gouvernementale en sport et de la volonté de ses membres d'exprimer les besoins de la communauté sportive à toutes les tribunes importantes d'influence et sur tous les sujets affectant directement l'évolution du système sportif.

Chacune des fédérations est à la tête d'un vaste réseau comprenant les associations régionales et les clubs locaux; les actions concertées de ces différentes instances convergent toutes vers les athlètes, de l'étape d'initiation à la compétition à celle du cheminement vers l'excellence. À travers le réseau de ses membres, fédérations et Unités régionales, et par ses programmes, Sports-Québec chapeaute l'organisation du sport au Québec où:

- plus de 2 000 000 de Québécois non-membres d'une fédération pratiquent un sport;
- près de 800 000 personnes pratiquent un sport fédéré et sont affiliées à une fédération;
- plus de 400 000 jeunes pratiquent un sport en milieu étudiant;
- plus de 60 000 personnes agissent comme entraîneurs ou instructeurs sportifs;
- plus de 600 000 personnes agissent bénévolement en organisation sportive;
- plus de 3 000 athlètes québécois constituent le haut niveau.

Sports-Québec intervient principalement dans les domaines suivants:

- en matière de **représentation**, elle défend les intérêts de ses membres dans les dossiers collectifs;
- en développement sportif, elle assume la coordination du programme des **Jeux du Québec** et assure la concertation de tous les intervenants requis pour leur réalisation;
- en plus de coordonner des programmes de **bourses aux athlètes**, elle reconnaît l'excellence sportive en organisant annuellement le **Gala Sports-Québec** qui permet d'honorer les athlètes et artisans du sport les plus performants;
- dans le domaine de la formation, Sports-Québec soutient les entraîneurs, principaux artisans du succès des athlètes, par la coordination du **Programme national de certification des entraîneurs (PNCE)**;



- elle agit en matière de **financement** à la fois pour sa propre gestion et pour soutenir ses membres. La Corporation doit développer et réaliser des programmes de financement et des services de soutien (communications, services techniques et d'expertise) au profit de l'organisme et des collaborateurs.

Aux fins des présentes, le sport doit être considéré dans sa globalité, sans distinction des objectifs de celui ou de celle qui le pratique, quelque soit ses aptitudes et ce, à quelque niveau de pratique qu'il se situe: initiation, récréation, compétition, excellence. En ce sens, l'élite fait partie intégrante du système sportif, en constitue à la fois l'étape ultime de perfectionnement et une puissante source d'émulation et d'inspiration; elle ne peut pas et ne doit pas être considérée de façon sectaire mais plutôt comme le maillon fort qu'elle représente au sein d'un système sportif global.

De plus, Sports-Québec adopte une approche non discriminante du sport et des pratiquants, en termes de sexe, de race, de classe sociale et d'aptitudes. Les énoncés et recommandations sont valides pour toutes les clientèles, incluant celles présentant un handicap, et pour toutes les formes reconnues de sport, dont celles adaptées à des clientèles dédiées.

Sports-Québec présente donc sa position en tant qu'intervenant important et ce, tant par son membership que par l'ensemble des mandats qui lui sont confiés.

INTRODUCTION

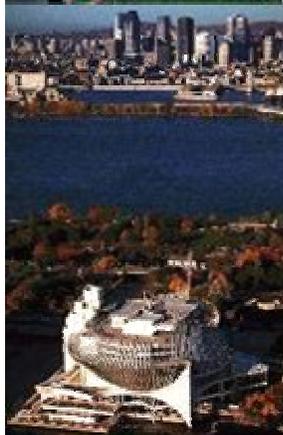
« Une ville plus humaine, plus verte et bleue, une ville qui favorise le transport collectif et actif, (...) une ville qui met en valeur son patrimoine, (...) une ville attrayante et vibrante qui met en valeur ses pôles touristiques et ses grands événements culturels et sportifs, une ville plus prospère, une métropole plus performante et, j'insiste, une ville inclusive, sécuritaire et ouverte sur le monde »



Voilà les valeurs essentielles qu'attribuait à Montréal le maire Gérald Tremblay le 26 avril dernier devant les membres de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Voilà également des valeurs fondamentales qui doivent guider la réflexion du conseil d'agglomération de Montréal sur l'aide à l'élite sportive.



Car Montréal constitue indéniablement un pôle d'attraction important pour la communauté sportive locale, régionale, provinciale, nationale et internationale. Selon les valeurs énoncées, le **Montréal « sportif »** peut se définir ainsi: agglomération **humaine** où existent des compétences sportives tant bénévoles que permanentes, **verte et bleue** favorable aux activités sportives et physiques pour tous ses citoyens, dotée d'un **patrimoine** majeur englobant un imposant parc immobilier sportif sur l'ensemble de son territoire, une agglomération où se tiennent de **grands événements sportifs** ... et qui peut assurément en accueillir d'autres!



Démographiquement, l'agglomération de Montréal regroupe près de 25 % de la population québécoise : 1 876 932 citoyens et citoyennes qui ont choisi ce milieu de vie. On peut estimer que près de 500 000 d'entre eux pratiquent régulièrement un sport, dont 200 000 affiliés à une fédération sportive. De ce nombre, la majorité des athlètes québécois s'illustrant au niveau international s'entraînent à Montréal et une forte proportion d'entre eux y résident.



Leurs accomplissements sont une puissante source d'inspiration pour tous, leurs réalisations exemplaires stimulent la pratique sportive des plus jeunes et l'engagement de nombreux intervenants en sport. Dans le parcours les conduisant à l'atteinte de l'excellence, Montréal occupe une place privilégiée qu'elle doit conserver; c'est à Montréal que bon nombre d'entre eux ont développé leur goût du sport, c'est à Montréal qu'ils ont choisi de s'entraîner, c'est à Montréal qu'ils reçoivent l'encadrement qui influencent leurs résultats ... et ils sont très généralement identifiés comme Montréalais dans tous les lieux où ils réalisent leurs exploits

Montréal n'échappe pas aux défis qui se posent aux grandes agglomérations du monde : attirer et retenir la population, concilier la vie urbaine et la vie de famille dans un contexte de multiethnicité, être à la fois un puissant moteur de développement économique et de développement durable tout en jouant un rôle crucial dans l'épanouissement des citoyennes et des citoyens. Or, le sport constitue, hors de tout doute, un domaine d'intervention permettant de relever de tels défis.

Cependant, force est de constater que l'actuel mode de gestion du sport à Montréal pose plusieurs entraves aux partenariats essentiels à cette optimisation. Absence de vision globale, disparités administratives selon les arrondissements et villes, quasi inexistence de liens de communication entre les différentes instances locales et supra-locales, inexistence d'organisme central de démarchage et de promotion sont au nombre des facteurs irritants pour des organismes qui peuvent contribuer à l'établissement d'un « Montréal sportif » plus efficace.

Pour pallier à ces carences et faciliter l'évolution du sport à Montréal, Sports-Québec recommande :

- la centralisation de l'administration publique du sport par la création de la **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal**, constituée par un règlement, commission non gouvernementale imputable au conseil d'agglomération;
- elle regroupe tous les acteurs du sport en partenariat étroit, est mandatée à la fois pour accroître la participation à des activités physiques et sportives et pour accroître la performance;
- ses membres sont retenus d'abord en fonction de leurs compétences dans le domaine du sport;
- elle détermine l'affectation des budgets alloués au sport, dans le respect des objectifs et besoins déterminés par ses membres; c'est également cette Commission qui, étant elle-même imputable au conseil d'agglomération, établit des règles de contrôle et d'imputabilité dans l'affectation même des fonds publics en sport;
- elle inscrit son action sur une vision globale du sport, dans le respect des valeurs qui sont siennes;
- par son statut non gouvernemental, elle dispose d'une véritable autonomie d'action, à l'instar de modèles existants dans d'autres domaines, notamment le Conseil des arts de Montréal qui a fait ses preuves en matière culturelle.

De plus, la Ville de Montréal s'est dotée en 2006 d'une charte montréalaise des droits et responsabilités incluant notamment le loisir, le sport et l'activité physique. Aujourd'hui, pour que le sport permette à Montréal de « mieux grandir », Sports-Québec considère que l'agglomération peut renforcer cette assise en confiant à la nouvelle **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal** la responsabilité de développer le **Cadre d'intervention montréalais en matière de sport** répondant aux critères suivants :

- être cohérent avec les Politiques du sport au Québec et au Canada,
- reposer sur des objectifs clairs,
- dans le respect du rôle des partenaires
- et comporter des mécanismes formels d'évaluation de l'atteinte des objectifs.

L'adhésion des villes et arrondissements à cette nouvelle approche permettrait à l'agglomération d'offrir un service mieux adapté à tous les citoyens, quelque soit leur niveau de pratique sportive (de l'initiation jusqu'à l'excellence), assurerait une plus grande cohérence dans le développement du sport et le cheminement de l'athlète, favoriserait l'utilisation optimale à des fins sportives des ressources existantes et optimiserait les opportunités pour Montréal de devenir un véritable carrefour international en sport.

C'est sur cette base que le présent mémoire répondra aux questions soulevées par le conseil d'agglomération en matière d'aide à l'élite sportive. Des pistes de solution réalistes seront proposées, des actions concrètes seront identifiées, des partenariats seront offerts **Montréal en forme et active** : une réalité à laquelle nous pouvons contribuer!



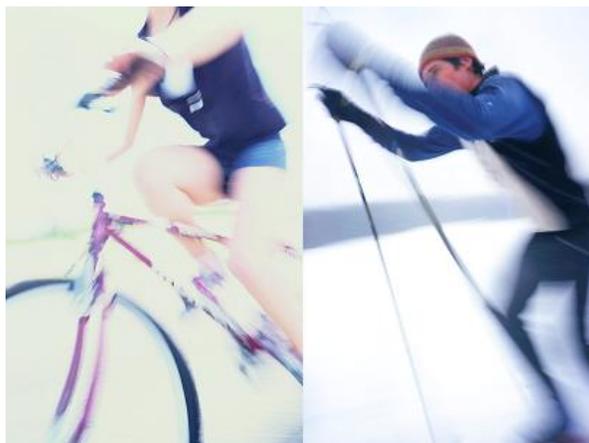
1. Quels sont les moyens à privilégier pour stimuler la relève et permettre aux athlètes talentueux de poursuivre leur cheminement vers les plus hauts sommets ?

En considérant à la fois le bassin démographique de Montréal et le nombre d'athlètes d'élite y évoluant, il est évident que l'adoption du **Cadre montréalais d'intervention en matière de sport** doterait Montréal d'une vision et d'orientations communes du sport, incluant le sport d'élite; cela constituerait un atout important pour l'agglomération qui assumerait ainsi un leadership solide dans une sphère d'intervention collective.

Concrètement, des mesures tangibles doivent y être incluses :



- l'établissement de liens de communications formels et récurrents inter-clubs, intra-sport et inter-sports, de l'initiation vers l'excellence (liens obligatoires entre les clubs Relève et les clubs Élite)
- des modalités de cohabitation pour les usagers d'un même plateau sportif visant son utilisation optimale dans des conditions adéquates et acceptables pour les usagers;
- l'établissement de liens de communication formels avec les fédérations sportives de régie pour la validation des compétences des intervenants des clubs et pour la conformité des plateaux sportifs; à cet égard, cette mesure favoriserait à la fois une pratique plus sécuritaire et assurée pour tous les adeptes mais également la venue potentielle d'événements majeurs;
- la réalisation bisannuelle d'un sondage mesurant la satisfaction des clubs et des usagers des services sportifs et inventoriant leurs besoins;
- une meilleure accessibilité (en termes de disponibilité et de tarification) à des locaux de «services» pour des activités soutenant la promotion des athlètes et le financement des organismes sportifs;
- une association entre Montréal et une fondation encourageant les athlètes montréalais; les dons émanant de cette fondation devraient être dédiés à des athlètes montréalais en cheminement vers l'excellence, identifiés comme tels par leur fédération de régie;
- des liens plus formels entre les clubs professionnels établis à Montréal et les clubs locaux précisant les possibilités de cheminement pour les athlètes (références de clubs, entraîneurs, ressources disponibles selon les aptitudes).



2. Comment l'agglomération de Montréal pourrait s'y prendre pour reconnaître et promouvoir les accomplissements et les exploits des acteurs et partenaires du sport d'élite montréalais ?

Voilà une deuxième politique actuellement absente à Montréal et dont l'importance est indéniable : celle liée à la reconnaissance des réalisations et des intervenants dans le domaine du sport. Un cadre de référence s'impose, tant pour les activités initiées sporadiquement par la Ville que pour toutes celles auxquelles elle s'associe ou pourrait s'associer.

Cette politique doit prévoir les actions suivantes :

- l'utilisation statutaire et récurrente d'une partie du placement publicitaire de la ville pour promouvoir les exploits sportifs des Montréalais, nonobstant leur lieu d'entraînement ; à cet égard, certains athlètes d'élite montréalais ne peuvent pas, pour des raisons techniques liées à leur sport (ex. : ski), s'entraîner à Montréal; il n'en demeure pas moins que Montréal pourrait avantageusement les soutenir sur le plan promotionnel;
- la préservation et la valorisation du patrimoine sportif montréalais; à cet égard, Montréal pourrait établir des partenariats avec de nombreux organismes intéressés par l'implantation d'un Musée permanent du sport, dont Sports-Québec, le Panthéon des Sports du Québec et le Musée McCord; Montréal est actuellement le lieu privilégié pour l'implantation d'un tel musée générant un intérêt touristique additionnel
- la tenue statutaire et récurrente d'une activité annuelle de reconnaissance dédiée aux exploits sportifs montréalais;
- chaque arrondissement et chaque ville devraient également être associés aux activités de reconnaissance initiés par les organismes locaux et régionaux, notamment la Soirée des Lauréats montréalais et le Panthéon des sports du Québec; dans ce domaine, les villes et arrondissements devraient favoriser l'accès de ces organismes à des locaux et à des facilités techniques à des conditions avantageuses;
- l'association entre Montréal et une fondation dédiée au sport montréalais permettrait un soutien direct à des athlètes prometteurs par l'attribution possible de bourses.



3. Quelles sont les avenues à prioriser par le conseil d'agglomération de Montréal pour améliorer les services et les programmes des organismes qui forment des athlètes d'élite à Montréal (clubs - équipes sportifs d'élite et CEHP) et des autres partenaires locaux du sport d'élite afin de les rendre plus performants ?

Une règle distingue le système sportif : il relève d'un continuum universel unique, inscrivant le cheminement de l'athlète dans un réseau formel du palier local jusqu'à l'international. Voilà ce qui permet à un jeune talentueux, d'où qu'il provienne, d'accéder un jour à la scène olympique; initié au sport dans son club local, repéré en compétition par sa fédération provinciale, recruté par son association nationale, il fait partie un jour de l'élite internationale.

Ce continuum est immuable et incontournable, partout dans le monde; les intervenants de tous les paliers, incluant le local, doivent y souscrire. Voilà précisément pourquoi il est impératif que l'agglomération dispose d'un **Cadre montréalais d'intervention en matière de sport** pour se doter d'une vision globale dans ce domaine. Pour les intervenants locaux, clubs sportifs, bénévoles, entraîneurs, il représentera une référence solide pour assurer la cohérence et l'efficacité de leurs actions.

Il permettra également d'identifier les mécanismes à mettre en place pour mieux soutenir le cheminement vers l'excellence, notamment :

- l'attribution d'une vocation de « Centre régional multisports » à des lieux existants pouvant offrir ce type de services (ex. : Gadbois),
- l'établissement de centres d'entraînement de haute performance à Montréal.



4. Pour favoriser l'établissement et le développement d'organismes sportifs d'envergure provinciale, canadienne ou internationale à Montréal, quelles mesures devraient être mises en place par l'agglomération de Montréal ?

Il est évident que Montréal constitue un lieu privilégié pour les organismes sportifs dont la vocation repose sur une interaction avec d'autres acteurs importants.

C'est ainsi que la majorité des fédérations sportives provinciales y ont élu domicile et souhaitent y demeurer, bien que leurs conditions actuelles d'environnement de travail soient cependant plus que discutables. Il serait opportun que Montréal contribue au maintien de ces organismes sur son territoire; dans le contexte où leur relocalisation est actuellement à l'ordre du jour, la « Maison québécoise du sport » pourrait rapidement devenir une réalité à Montréal.

Par ailleurs, des organismes sportifs canadiens et internationaux ont également choisi de s'implanter à Montréal, notamment le Centre national multisport Montréal, le Comité olympique canadien et l'Agence mondiale antidopage. La présence à Montréal d'un nombre important d'athlètes de haut niveau, de même que la concentration d'installations et d'équipements requis pour la haute performance ont indéniablement influencé leur venue. De plus, l'accès à des services dans les deux langues officielles n'est pas étranger à l'attrait exercé par Montréal.

D'autres organismes pourraient faire des choix similaires; il faudrait cependant que l'agglomération confie à la **Commission du sport et de l'activité physique à Montréal** le mandat de constituer un groupe de démarchage et de promotion spécialisé dans le domaine sportif. Ce groupe se verrait attribuer les responsabilités d'identifier et de solliciter les entreprises susceptibles de s'établir à Montréal, de même que de recommander les mesures incitatives à leur implantation. C'est ce même groupe qui assumerait également le démarchage événementiel, comme nous l'aborderons dans la question subséquente.

5. À votre avis comment l'agglomération de Montréal pourrait stimuler la tenue régulière et récurrente d'un plus grand nombre d'événements sportifs et multisportifs majeurs sur son territoire, optimiser les avantages et retombées qu'ils procurent et assurer leur réussite ?

À l'instar de Montréal International, il importe qu'un groupe formellement constitué soit responsable du démarchage d'événements sportifs pouvant être accueillis et organisés à Montréal. En sport fédéré, les possibilités sont infinies pour ne citer que tous les grands Jeux (du Canada, Panaméricains, de la Francophonie, du Commonwealth, Olympiques) et les Championnats du monde unisport et multisports dont les Universiades.

La venue de tels événements repose prioritairement sur un travail de concertation entre les différents paliers de gouvernement. Montréal doit arrimer ses interventions à celles des gouvernements québécois et canadien. En ce sens, il convient de rappeler que le gouvernement du Québec a constitué l'an dernier un groupe de travail sur l'accueil d'événements sportifs internationaux au Québec; si des pas restent à faire, le rapport du comité a déjà trouvé écho dans l'adoption par le gouvernement d'un programme de soutien aux événements sportifs nationaux et internationaux.

Par ailleurs, le comité de travail a déposé plusieurs recommandations dont Montréal peut avantageusement s'inspirer. Elles se résument ainsi ¹ :

« Sommaire exécutif

L'orientation stratégique que nous proposons met l'accent sur la concertation, la planification et l'appui aux projets ciblés selon l'importance de leurs retombées potentielles. Elle permettrait au gouvernement d'augmenter les chances du Québec d'accueillir de grands événements sportifs au cours des prochaines décennies et, surtout, d'en maximiser les retombées, particulièrement sur les plans de la promotion de la pratique d'activités physiques et sportives et de l'encadrement de l'élite sportive québécoise. Elle viendrait ainsi compléter les mesures prises récemment par le gouvernement du Québec pour développer la culture sportive au sein de la population.

L'orientation stratégique que nous proposons requiert la création d'un programme de soutien aux installations sportives; elle attribue des mandats particuliers au ministre responsable du sport (et donc au Ministère), et comprend les éléments suivants :



¹ « Une orientation stratégique que le gouvernement du Québec pourrait adopter pour tirer meilleur profit des événements sportifs internationaux », rapport présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Jean-Marc Fournier, par le groupe de travail sur l'accueil d'événements sportifs internationaux du Québec, page 7

- *concertation intragouvernementale animée par le ministre responsable du sport;*
- *participation accrue du gouvernement du Québec aux activités de concertation intergouvernementale canadienne en matière de développement du sport et d'accueil d'événements sportifs internationaux;*
- *conception et mise à jour continue, sous l'autorité du ministre responsable du sport, d'un plan pluriannuel de référence de candidatures et d'organisation d'événements sportifs internationaux;*
- *diffusion du plan, par le Ministère, aux acteurs susceptibles de présenter des candidatures;*
- *enregistrement obligatoire des intentions de candidature auprès du Ministère;*
- *sélection des dossiers de candidature par le ministre, en vue d'un engagement à soutenir financièrement l'événement en cas de victoire;*
- *suivi, par le Ministère, des travaux de candidature aux étapes canadienne et internationale;*
- *suivi étroit et financement ciblé, par le gouvernement du Québec, de l'organisation des événements dans le but de favoriser un legs pertinent.*

6. Pour que les différentes instances municipales travaillent en synergie, appuient d'une voie forte les acteurs et les partenaires du sport d'élite montréalais, se dotent d'une vision commune, s'assurent d'un rendement plus grand et de la cohésion de leurs actions en cette matière, que suggérez-vous à l'agglomération de Montréal de faire et d'entreprendre ?



Nous l'avons précisé d'entrée de jeu : pour les intervenants sportifs à Montréal, plusieurs irritants trouvent actuellement leur source dans l'absence de vision globale en sport et dans les disparités administratives entre les différentes instances locales et supra-locales.

En matière d'établissement d'une vision globale, nous avons suffisamment démontré les avantages de l'adoption d'un **Cadre montréalais d'intervention en matière de sport** axé sur l'ensemble du cheminement de l'athlète. Dans la mesure où les arrondissements et villes signifieront clairement leur adhésion ou non à ce cadre, les intervenants sportifs pourront tout aussi clairement arrimer leurs actions à ceux et celles qui s'inscriront dans une dynamique plus cohérente.

En matière d'administration, certains éléments pourraient améliorer la situation :

- une simplification de la gestion (guichet unique de services municipaux par arrondissement - ville pour les usagers) :
 - actuellement, les organisateurs doivent effectuer eux-mêmes les démarches auprès de chacune des instances municipales concernées;
 - si l'activité offerte n'est pas destinée exclusivement à la clientèle locale, ces démarches se multiplient dans chaque arrondissement ou ville concerné;
 - sur l'Île de Montréal, la tarification est variable d'un lieu à l'autre pour des installations similaires;
 - dans tout ce contexte, plusieurs organisateurs choisissent de tenir leur événement ailleurs qu'à Montréal;
- les installations doivent répondre aux besoins spécifiques des usagers :
 - des centres d'entraînement regroupant des athlètes d'élite et des partenaires sportifs de niveau inférieur doivent tout de même disposer des installations de haut niveau adéquates et ce tant en nombre qu'en qualité;
 - les critères et conditions d'admissibilité aux lieux de pratique doivent être adaptés au niveau de compétence :
 - plusieurs athlètes de haut niveau résident à Montréal et s'y entraînent ... mais pas toujours dans leur arrondissement ou ville de résidence.

7. Dans le but d'assurer le maintien aux normes de tous les équipements sportifs spécialisés situés à Montréal et d'optimiser leur plein potentiel, quelles actions devraient être entreprises et quelles mesures devraient être instaurées par l'agglomération de Montréal ?

Pour savoir quelles mesures s'imposent, encore faut-il connaître l'inventaire et l'état réel du parc immobilier sportif montréalais d'une part, et des installations et équipements existants d'autre part.

À cet égard, il faudrait donc d'abord et avant tout procéder à un inventaire exhaustif, descriptif et qualitatif des infrastructures, installations et équipements. Il est évident que cette lecture permettrait notamment de mieux identifier les vocations possibles de chaque lieu de pratique sportive et de déterminer les mesures spécifiques liées à leur mise aux normes (selon leur vocation).

Dans tous les cas, certains éléments doivent être considérés de façon prioritaire :

- l'accessibilité universelle (tenant compte des facteurs d'âge, de handicap, de sexe),
- la mise aux normes récurrente, arrimée aux standards des instances du sport fédéré
 - l'aménagement de plateaux selon les standards reconnus facilite la venue d'événements et assure le respect des normes de sécurité
- la création d'un fonds permanent dédié aux infrastructures de haut niveau :
 - à titre d'exemple, Montréal dispose d'un parc immobilier olympique dont plusieurs éléments ont malheureusement subi l'outrage du temps, diminuant ainsi leur potentiel d'utilisation pour la venue d'événements majeurs

